



REGLEMENT

MARATHON RELAIS SUR PISTE

42.195 KMS PAR EQUIPE DE 3 COUREURS

Organisation

1 course en relais sur piste par équipe. 42.195 Kms (105.5 tours) par équipe de 3 coureurs.

Le départ sera donné à hauteur de la ligne des 200m. Chaque relais aura une durée de 15 minutes. Toutes les 15 minutes, un coup de sifflet signalera la fin du relais en court. Les coureurs en piste terminent leur tour et passent le relais au coureur suivant de leur équipe.

Un coureur ne peut pas enchaîner 2 relais successifs, le passage de relais est obligatoire à chaque coupe de sifflet.

L'ordre des relais est à la discrétion de chaque équipe. La seule contrainte est de ne pas enchaîner 2 relais consécutifs (sauf en cas d'abandon de 2 des 3 coureurs).

Les 3 coureurs de chaque équipe doivent prendre au moins un relais durant l'épreuve.

Le relais-témoin sera matérialisé par un chouchou sur lequel une puce électronique sera attachée qui permettra de comptabiliser les tours de chaque équipe (une puce par équipe).

Les passages de relais s'effectueront au milieu de la ligne droite (en face de la tribune).

L'arrivée sera jugée sur la ligne d'arrivée en face de la tribune après avoir parcouru 105.5 tours.

L'équipe vainqueur sera celle ayant parcouru les 105.5 tours le plus rapidement.

Parcours

L'épreuve se déroulera sur la piste du stade de Beauchamp, Avenue de l'égalité.

Le départ sera donné à hauteur de la ligne des 200m. L'arrivée sera jugée sur la ligne d'arrivée en face des tribunes après 105.5 tours soit 42.195Kms

Ravitaillement :

Un point d'eau sera disponible sur la piste accessible uniquement aux coureurs.

Un ravitaillement solide et liquide sera disponible sur la pelouse pour les relayeurs pendant leur temps de pause.

Sécurité

L'épreuve n'ayant aucun caractère officiel, aucun dispositif de secours ne sera présent sur la piste pendant la durée de la course.

Inscriptions

La participation à l'épreuve des 42.195 Kms (environ 14 Kms par coureur si tous les membres d'une équipe effectuent des relais identiques) est autorisée à partir de la catégorie CADET(TE) [né(e) en 2002 et 2003] et jusqu'à la catégorie vétérans.

Les inscriptions sont faites par courrier en téléchargeant le bulletin d'inscription sur le blog du club à l'adresse : <https://acb-athletisme.fr>

Le bulletin complété et le règlement associé (chèque à l'ordre de l'AC Beauchamp) sont à envoyer avant le 12 Juin 2019 à l'adresse suivante

Mr et Mme LEONARD Thierry
23 Avenue des chênes
95250 BEAUCHAMP

Les inscriptions seront également possible le jour de la course sur le lieu de l'épreuve.

Les inscriptions sont limitées à 20 équipes.

Annulation

Tout engagement est ferme et définitif, aucun remboursement ne sera effectué en cas d'annulation de la part d'un concurrent, peu importe la raison.

La direction de course se réserve le droit d'annuler la/les compétition(s) en cas de force majeure, de mise en danger des personnes ou de raisons indépendantes de la volonté des organisateurs et ceci sans aucun remboursement de frais d'inscription ni d'indemnités quelconques, même après le départ des courses.

Tarifs

Inscriptions par courrier (jusqu'au 12 Juin) : 15 € par équipe

Inscriptions sur place (le 15 Juin de 8h à 9h15) : 18 € par équipe

Localisation

Lieu de départ et d'arrivée : Stade municipal Avenue de l'Égalité 9550 BEAUCHAMP

Comment s'y rendre :

- SNCF : Transilien ligne H Direction Persan Beaumont, Arrêt Gare de Saint Leu la Forêt
- Voiture : de Paris prendre la A15 Direction Cergy Pontoise. Puis prendre la A115 sortie Saint Leu la Forêt

Horaires de départ

Le départ de l'épreuve sera donné à 9h30

Dossards

Le retrait des dossards se fera au stade Avenue de l'Égalité le 15 Juin de 8h à 9h15.

Les dossards seront remis en mains propres à chaque membre des équipes.

Une puce électronique attachée à un chouchou sera remise à chaque équipe. Ce chouchou servira de témoin et sera passé d'un coureur à l'autre à chaque relais.

Se munir d'épingles à nourrice.

Classement

L'épreuve n'ayant aucun caractère officiel, les classements ne seront pas communiqués aux instances régionales de la FFA.

Les résultats seront communiqués à l'issue de l'épreuve et seront publiés à partir du 16 Juin sur le site web du Club : <https://acb-athletisme.fr>

Seuls des classements par équipes seront réalisés. Les catégories prises en compte sont

- Classement des équipes Hommes (3 coureurs masculins)
- Classement des équipes Femmes (3 coureuses féminines)
- Classement des équipes Mixtes (1 coureur masculin et 2 coureuses féminines OU 2 coureurs masculins et 1 coureuse féminine)

Les classements ne tiennent pas compte des catégories d'âge de chaque coureur.

Récompenses

Une médaille sera remise à tous les participants

Une Coupe sera remise à la première équipe Hommes

Une Coupe sera remise à la première équipe Femmes

Une Coupe sera remise à la première équipe Mixte

Une inscription gratuite aux Foulées de Beauchamp 2019 pour chaque coureur des 3 équipes victorieuses de leur catégorie

Les podiums seront organisés dès l'arrivée de la dernière équipe.

La présence est obligatoire lors de la remise des récompenses.

Mise hors course

Au cours de l'épreuve, toute équipe sera considérée « hors course » s'il l'un de ses membres ne respecte pas les consignes de course notamment en termes de passage des relais.

Assurance

Responsabilité civile: les organisateurs sont couverts par une police d'assurance auprès de la MAAF.

Individuelle accident: les licenciés bénéficient des garanties accordées par l'assurance de leur licence, il incombe aux autres participants de s'assurer personnellement.

Recommandations importantes

Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas d'accidents provoqués par une déficience physique immédiate ou future du coureur ainsi que pour tout vol pouvant survenir le jour de la course.

En conséquence, il ne pourra y avoir aucun recours contre l'organisation ou l'organisme assurant les secours.

Les participants doivent s'assurer avant le départ que leur état de santé les autorise à participer à cette course.

Licences et certificats médicaux

L'épreuve n'ayant aucun caractère officiel, aucune obligation n'est imposée pour les licenciés et les non licenciés participant au relai de fournir une licence ou un certificat médical.

Droit à l'image

J'autorise expressément les organisateurs du marathon relai sur piste à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles je pourrais apparaître, prises à l'occasion de ma participation à cette course, sur tous les supports y compris les documents promotionnels et/ou publicitaires ; et ce dans le monde entier, pour une durée la plus longue prévue par la loi, les règlements, les traités en vigueur, y compris les prolongations éventuelles qui pourraient être apportées à cette durée.